



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2016**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Vincent BLANC, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Rose MEUNIER, Isabelle OUDOT, Bernard RENIET.

EXCUSES : Marie-José NOËL, Pamela BARATELLA, Jean-Yves MEIGNEN.

ABSENT :

1. Maintien du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le CCAS.

2. Reconduction des tarifs réduits pour l'entrée au Château de la part du VVF de Montbrun les Bains et du Camping de Volonne.

Les membres de l'assemblée décident de reconduire les tarifs réduits pour les 2 structures malgré une faible fréquentation.

3. Salle renaissance du Château – convention de mise à disposition.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition de la salle renaissance.

4. La Rotonde – autorisation à donner au Maire de signer les conventions de mise à disposition aux associations Simianaises.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de la Rotonde avec l'association « Les Riches Heures Musicales de la Rotonde » pour août 2016.

5. Personnel communal – création et suppression de poste suite à avancement de grade.

Les membres de l'assemblée délibérante décident à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint de 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'adjoint de 2^{ème} classe.

6. Attribution d'un emplacement pour un fourgon en face de l'épicerie – fixation des droits d'occupation du domaine public.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder un emplacement non loin de l'épicerie (endroit à définir) pour un montant de 150 € du 15 juin au 15 septembre sous réserve que le stationnement du fourgon ne gêne pas la circulation et n'engendre pas de problèmes de sécurité des piétons.

7. Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire municipale.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de modifier le règlement intérieur de la cantine scolaire municipale. Les inscriptions des enfants se feront de vacances à vacances à partir de la rentrée 2016-2017.

8. Cantine scolaire municipale – tarifs pour la rentrée 2016-2017.

Le conseil municipal décide à la majorité (5 votes contre qui souhaitaient un tarif unique à 2.90 € : Vincent Blanc, Gilles Coutton, Henri Duyn, Rose Meunier, Bernard Reniet) de fixer les tarifs des repas comme suit :

- Tarif élève de maternelle : 2.80 €/ repas
- Tarif élève du CP au CM2 : 3 €/repas
- Tarif adulte : 6 €/repas

9. Projet de rénovation et d'extension d'un ensemble immobilier communal – autorisation de déposer une demande de subvention au titre du FODAC.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du FODAC.

10. Projet de rénovation et d'extension d'un ensemble immobilier communal – autorisation de déposer une demande de subvention au titre du FEADER.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du FEADER.

11. Acquisition d'un défibrillateur.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des votants (Gilles Coutton s'abstient car il considère qu'un seul appareil n'est pas suffisant compte-tenu de la configuration du village et qu'il faut en acquérir trois) d'accepter la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Banon et d'acheter un défibrillateur pour un montant de 1 062 € HT, maintenance annuelle en sus pour 149 € HT.

12. Mur de soutènement rue de la Forge – demande de subvention au titre du FRAT.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du FRAT.

13. Création et aménagement de trois espaces publics.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de créer des espaces aménagés de bancs afin que les personnes qui montent à pieds puissent se reposer. Ces espaces seront implantés sur des parcelles appartenant à la commune :

- Place du four
- Au lavoir
- En face de l'entrée du Château

A Simiane la Rotonde, le 24 mai 2016.

Le Maire, Louis LAUDUN

